

Président

Le 7 avril 2018

Le président

À

Mesdames Messieurs les personnels
Mesdames Messieurs les étudiants

Madame, Monsieur,
Chères étudiants et chers étudiants,
Chères et chers collègues,

J'ai toujours présidé l'université de Lorraine en étant porté par un élan profond : celui de l'ouvrir au monde, de valoriser son image, d'accueillir et former l'ensemble des étudiants du territoire lorrain et de promouvoir pour toutes et tous l'accès à l'enseignement supérieur. L'augmentation continue du nombre des étudiants inscrits à l'université¹ depuis 2012 témoigne de cette politique qui, je le pense, est partagée par le plus grand nombre d'entre vous.

Bien accueillir est synonyme d'une meilleure réussite dans ses études, d'un diplôme qui mène à l'emploi et qui permette de construire son projet de vie. Que les formations soient sélectives ou non, les taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'université de Lorraine sont bons, voire très bons, et en général au-dessus des moyennes nationales. Cela démontre la qualité de nos formations et des enseignements reçus. Un point noir subsiste pourtant, c'est celui de la réussite à l'issue de la première année d'université et plus particulièrement en licence, à l'université de Lorraine comme ailleurs. L'une des principales causes d'échec réside dans le déficit d'orientation à l'articulation entre le lycée et le supérieur, le déficit de moyens ne pouvant expliquer à lui seul cette situation.

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) est à mon sens un élément de réponse à cette situation et présente l'avantage de corriger des aberrations du système précédent. Elle oblige à une meilleure orientation vers les études supérieures en nous demandant de mieux articuler le travail entre le lycée et l'université, entre les professeurs du secondaire et ceux du supérieur, pour éclairer au mieux les lycéens sur ce que sont réellement les filières universitaires.

Par ailleurs, l'accès à l'université n'est pas modifié par loi :

1. Les filières sélectives restent sélectives, comme les DUT à l'université ou les classes préparatoires et les BTS. Les candidats seront sélectionnés sur dossier avec à l'issue un OUI ou un NON.
2. D'autres filières, comme les écoles, recrutent à l'issue d'un concours ou les candidats seront admis ou non en fonction de leur classement aux épreuves.
3. Les filières non sélectives restent non sélectives : les universités ne pourront répondre que OUI ou OUI SI aux candidats à l'entrée en licence.

Quelles que soient les modalités d'entrée, l'accueil des étudiants est conditionné par notre capacité « physique » (salles, enseignants...). Notre université, comme de nombreuses autres, a toujours fait en sorte

¹ En six ans, entre 2012 et 2018, le nombre d'étudiants inscrits à l'université de Lorraine est passé d'environ 53000 à plus de 60000 et ceci dans une académie à la démographie stable.



d'accueillir l'ensemble des étudiants issus des lycées de l'académie de Nancy-Metz et je souhaite que nous fassions collectivement le maximum pour que cela continue.

En réalité, ce qui change et fait profondément débat aujourd'hui, c'est le remplacement du tirage au sort, d'une part, et d'APB², d'autre part.

Ces changements étaient plus que nécessaires, voire obligatoire, pour APB. APB était devenu « obscur » dans son fonctionnement et son paramétrage : la loi ORE oblige à plus de transparence. Par rapport à APB, Parcoursup permet une meilleure information des candidats sur la filière dans laquelle ils s'inscrivent.

Il fallait également mettre fin au tirage au sort : s'il y avait plus de candidats que de places disponibles, le hasard décidait. Dans tous les échanges que j'ai pu avoir avec des collègues et des étudiants, tout le monde s'accordait pour dire que cette modalité est inéquitable et absurde. La loi ORE y met fin préférant, si cela est nécessaire (c'est à dire lorsque les capacités d'accueil sont dépassés et uniquement dans ce cas), de prononcer leur admission sur la base de leurs résultats scolaires. Comme nous l'avons fait pour éviter le tirage au sort avec APB, nous mettons tout en œuvre pour continuer d'accueillir les étudiants lorrains dans la filière de leur choix. C'est de la responsabilité d'une université, encore davantage quand elle est comme la nôtre unique dans un territoire.

La loi apporte ainsi une réponse aux questions d'urgence (tirage au sort, illégalité d'APB) mais elle introduit également des éléments nouveaux. Le OUI SI en fait partie. Répondre OUI SI à un lycéen c'est d'abord lui dire OUI à l'entrée à l'université mais c'est également être en capacité de lui apporter un accompagnement pour l'amener vers la réussite. Ce dispositif devrait être à destination des 20 à 40% d'étudiants qui disparaissent de nos formations quelques semaines après la rentrée, aux étudiants qui désirent une réorientation entre leur filière de baccalauréat et le choix de leur formation universitaire. Cela demande des moyens supplémentaires, du temps pour mettre en place ces parcours, parcours qui prendront sans doute davantage leur sens après la réforme annoncée du baccalauréat. À l'université de Lorraine, peu de collègues veulent s'engager dès à présent dans la mise en place de tels parcours cette année. Nous allons nous donner le temps de construire des propositions qui seront en mesure d'apporter des réponses efficaces aux besoins des étudiants. Il n'y aura donc pas de parcours « OUI SI » à la rentrée 2018 à l'Université de Lorraine.

La loi donne également une perspective sur la mise en place de parcours plus individualisés et plus diversifiés en licence. Nous attendons le nouvel arrêté Licence qui précisera les règles de leur mise en œuvre. Parmi d'autres sujets, les discussions aborderont sans doute la question de la compensation qui doit être adaptée à ces parcours individualisés et diversifiés. Cependant, l'objectif étant d'améliorer la réussite des étudiants, il est logique de penser que les mécanismes de validation des ECTS seront remodelés dans leur intérêt. En ce sens, j'espère pour nos étudiants que les modalités de contrôle continu seront mieux intégrées car, partout où elles ont été expérimentées, elles ont conduit à un accroissement de 5 à 15% de la réussite à l'année.

La loi ORE prévoit par ailleurs l'inscription « gratuite »³ de tous les étudiants au régime général de la sécurité sociale et, dans une forme de contrepartie, elle introduit une contribution vie étudiante (santé, service sociaux, culture...). Les boursiers, toujours plus nombreux, sont exonérés des droits d'inscription et de la contribution vie étudiante. Au final s'inscrire à l'université coutera réellement moins cher aux étudiants non boursiers, de la licence au doctorat (environ 100 euros/an dans la majorité des situations). Avec cette nouvelle contribution étudiante, ce sont davantage de moyens (+ 40 à 60%) qui seront directement affectés à la vie étudiante. Dans l'attente de la circulaire de mise en application, je proposerai aux conseils de flécher majoritairement cette augmentation sur les actions en faveur de la santé des étudiants.

² Admission Post Bac : application utilisée pour la gestion du processus d'admission dans le supérieur jusqu'à l'année dernière.

³ « gratuite » pour tous les étudiants boursiers ou non, sans impact financier pour l'université mais pas sans impact sur le budget de la sécurité sociale.



Tous ces éléments étant posés, il reste que la mise en place de la loi ORE laisse encore des questions ouvertes.

La question des moyens d'accompagnement pour sa mise en place en est une d'importance. 35 millions d'euros sont budgétés pour les quatre derniers mois de l'année et environ 1 milliard d'euros sur le quinquennat, pour l'ensemble des universités françaises. Même si l'augmentation programmée est importante, elle paraît encore en deçà des besoins comme nous l'exprimons collectivement à notre ministre et au gouvernement au travers de la conférence des présidents d'université. Toutefois, pour l'université de Lorraine et à la rentrée 2018, les moyens d'accompagnement permettront d'augmenter les capacités d'accueil en STAPS et en PACES ainsi que de renforcer les secteurs les moins encadrés (+9 postes et des heures complémentaires). Une demande de crédits d'investissement est en cours d'examen au ministère pour la rénovation d'amphithéâtres et l'amélioration de la qualité de nos campus.

Bien d'autres questions subsistent sur la loi et sa mise en place. Elles conduisent à des débats nourris à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université. Entre universités, syndicats, organisations représentatives des étudiants et le gouvernement de nombreux groupes de travail ou d'échanges sont actifs.

S'il est légitime que toutes et tous nous nous interrogeons sur cette loi et sa mise en place, les violences qui ont pu être constatées sur plusieurs campus comme Montpellier, Nantes Grenoble et d'autres sont intolérables.

Les blocages, qui pénalisent en premier lieu les étudiants, m'apparaissent disproportionnés au regard de ce qu'est réellement la loi ORE. Comme nous l'avons fait depuis 2012 nous pourrions accueillir l'ensemble des étudiants lorrains dans notre rôle d'université de proximité. Nous faisons de notre mieux pour ce soit également le cas dans les filières en tension (STAPS et PACES) avec l'effort tout particulier des collègues et personnels qu'il faut saluer. Je suis un scientifique qui ne fait pas dire plus à une loi que ce qu'elle ne dit tout en restant attentif aux conditions de son application. Aujourd'hui, alors que nous allons dire OUI aux lycéens qui veulent intégrer l'université de Lorraine, le blocage des enseignements et des examens met en grande difficulté des étudiants pour des causes politiques qui me semble éloigner des questions de la loi ORE.

Je suis par nature optimiste et vois que cette loi apporte plus qu'elle n'enlève aux étudiants, mais je vois surtout qu'elle clôt définitivement la question du tirage au sort dans l'enseignement supérieur.

Il me semblait important d'exprimer à toutes et tous à la fois mon point de vue et la réalité de la situation découlant de la loi ORE dans notre université. Ce point de vue n'a jamais été caché et a été exprimé dans les conseils de l'université et auprès de nos autorités de tutelles.

Je souhaite que les débats continuent dans notre université, que chacun et chacune s'exprime dans le respect de l'autre et de sa liberté de pensée comme de mouvement.

Bien sincèrement,

Pierre Mutzenhardt.